

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	05.06.2019			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Conseil d'État		Lié à :(obligatoire) ad 18.045
Titre : Amendement au projet de décret portant octroi, dans le cadre d'un programme d'impulsion et de transformations, de sept crédits d'engagement relatifs au soutien et à la réalisation de divers projets, pour un montant cumulé de 70'800'000 francs		
Contenu :		
<p>Art. 9 <u>¹Est instituée une réserve du programme d'impulsion conformément à l'article 48 alinéa 1 LFinEC. Elle sera dissoute dès que les crédits qu'elle finance seront épuisés, mais au plus tard le 31 décembre 2026.</u></p> <p>²Les dépenses engagées en vertu de l'article 7, ainsi que les subventions et charges d'exploitation prévues par les articles premier et 4, sont portées à charge du compte de résultats <u>et sont financées par un prélèvement équivalent à la réserve du programme d'impulsion instituée à l'alinéa premier.</u></p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :